Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14 NOV. 2025
ID : 090-259000016-20251113-2025_29-DE

syndicat mixte des transports en commun

Conseil syndical du 13 novembre 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 29

Objet : Renouvellement de la prestation des cartes d'achat public

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	**06 novembre 2025**	**Présents** Mesdames, Messieurs GBCA (980 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Gilbert, Jager, Jeannin, Ketfi-Charif, Kneip, Moutarlier, Picard, Rousseau – Suppléant : Meslot RBFC (140 voix) : Titulaire : Oternaud, Ternant CCST (40 voix) : Titulaire : Hottlet CCVS (80 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Observation :		
Nombre de voix	**1 240**	
-Nombre de voix pour	**1 240**	**Procurations** De Mme Aymonier (GBCA) à M Meslot (GBCA) De Mme Bonnans-Weber (GBCA) à M Picard (GBCA) De M Constantakatos (GBCA) à M Moutarlier (GBCA) De M Guyod (GBCA) à M Jacquemin (GBCA) De M Vallverdu (CCVS) à M Salort (CCVS)
-Nombre de voix contre	**0**	
-Abstentions	**0**	
Délibération adoptée à	**l'unanimité des votants**	

Lors du Conseil Syndical du 24 octobre 2019, il a été décidé par l'assemblée de doter le SMTC de cartes d'achat. Alors que trois avaient été autorisées, ce sont deux cartes qui ont été mises en place afin de répondre à la problématique posée par les petits achats et les achats dématérialisés.

Un premier renouvellement pour 2 cartes d'achat a été réalisé en 2022, après adoption du Conseil Syndical, en date du 20 octobre 2022.

Le recours à une "carte d'achat" a pour objectif de simplifier la chaîne de dépense, depuis la commande jusqu'au paiement, par la dématérialisation des données de facturation et l'intégration de dispositifs de contrôle et de paiement.

I - Les grandes lignes de fonctionnement du dispositif

Dans chaque entité publique recourant à la carte d'achat, l'ordonnateur délègue un droit de commande à des porteurs de carte désignés, au moyen d'une carte émise par un opérateur bancaire. La carte d'achat permet de passer des commandes de fournitures et de services de petits montants (montant maximum préfixé) auprès de fournisseurs préalablement référencés (agréés) par l'ordonnateur.

Un système informatique bancaire implanté chez le fournisseur contrôle, pour chaque commande, l'habilitation du porteur de carte et ses droits d'utilisation (chaque carte est paramétrée).

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14 NOV. 2025
ID : 090-259000016-20251113-2025_29-DE

L'opérateur bancaire restitue périodiquement à l'ordonnateur un relevé mensuel précis des commandes initiées par carte. Après validation du service fait et mandatement, ces relevés sont transmis au comptable pour paiement.

II - Un système adapté à des usages divers et complémentaires

Le service rendu aux acheteurs publics par la carte d'achat comporte plusieurs facettes.

- La carte d'achat constitue une solution très simple permettant d'utiliser le réseau préexistant des terminaux de paiement électronique. Au sein de ce réseau, l'acheteur se constitue un réseau fermé de fournisseurs référencés, pour des achats occasionnels. Dans la sphère publique locale, les possibilités d'utilisation sont nombreuses, notamment pour l'approvisionnement auprès du commerce de proximité. Elle permet également l'achat sur internet et à l'étranger, parfois nécessaire au fonctionnement des services (fournitures, mobiliers, informatique d'appoint, consommables, entretiens, réparations, services courants, maintenances, déplacements,...).
- La carte d'achat peut être vue comme un outil d'aide à la comptabilisation, à la gestion du service fait et au mandatement. Elle constitue également un puissant outil de reporting et de contrôle interne. Plus les données apportées par le fournisseur à l'ordonnateur sont riches, plus l'aide à la gestion est forte.

- Enfin, la carte d'achat est un des outils majeurs de dématérialisation des factures.

III - Les montants des cartes achats

2024 = 7 983.89 €
2023 = 6 606.05 €
2022 = 7 802.01 €
2021 = 3 504.81 €
2020 = 2 212.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **approuve la mise en place de cette nouvelle disposition de paiement pour notre collectivité à compter du 30/11/2025 dans les conditions suivantes :**
  - **Mise à disposition de jusqu'à 3 cartes achat pour 3 ans,**
  - **Montant plafond global des règlements : 24 000 euros annuel,**
  - **Conditions tarifaires :**

    Forfait de 25 € par mois et par carte, l'envoi du code confidentiel, l'ouverture d'un compte technique, l'accès à un portail WEB permettant notamment le référencement des fournisseurs, le paramétrage des plafonds, l'avance de trésorerie effectuée par la Caisse d'Epargne, le relevé d'opérations, la gestion de tenue de compte, une assistance téléphonique ;
- **autorise le Président, ou son représentant, à nommer les porteurs de carte d'achat ;**
- **autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération entre le SMTC et la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté.**

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis HOTTLET

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14 NOV. 2025
ID : 090-259000016-20251113-2025_29-DE

CAISSE D'EPARGNE
Bourgogne Franche-Comté

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AU CONTRAT CARTE ACHAT PUBLIC

SMTC du Territoire de Belfort	Tarif unitaire mensuel
Solution carte achat public pour un montant du plafond annuel de dépenses de 24 000€	
Cotisation forfait CAP (mise à disposition de la solution Carte Achat Public avec une carte)	25 €
Cotisation Solution Carte Achat Public par carte supplémentaire	25 €
Commission par transaction	0,00%
Services compris dans le forfait	
Commande de la carte (envoi de la carte au responsable de programme)	Offert
Commande de la carte (envoi du code confidentiel au porteur)	Offert
Ouverture du compte technique	Offert
Abonnement CAP (accès au portail CE net SP)	Offert
Gestion du contrat et du compte (y compris frais de tenue de compte et mouvements en crédit et en débit du compte technique opérés par la Caisse d'Epargne)	Offert
Services tarifés à l'acte	
Refabrication carte bloquée (saisie de 3 codes faux/toute détérioration de la part du client)	9,50 €
Refabrication carte (suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)	9,50 €
Réédition du code confidentiel	7 €
Suppression d'une carte du programme	Offert
Assistance téléphonique au 0.825.825.620	0,15 / min

Cette offre est valable deux mois à compter de sa date d'édition. Elle est soumise à l'accord définitif de la Caisse d'Epargne
Toute nouvelle souscription de carte ou d'option complémentaire sera soumise aux mêmes conditions tarifaires que celles figurant au présent devis

A Le,

Nom et Prénom :

Fonction :

Signature :